

=====
Téléphone 03 85 50 81 17

Email : mairie.mazille71@orange.fr
=====

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
En date du 27 janvier 2023 à 18 heures

Présents : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET, Gérard MOYNE, Laurent WOOG (arrivé à 18h30), Irène CONFESSON TISSOT, Fabrice GAUTHIER, Christian GAYRAL, Jean-Baptiste MARTINOT, Armando PEREIRA, et Jean-Paul ROUGEOT.

Excusés : Marie-Pierre PORTE ayant donné pouvoir à Jean-Paul ROUGEOT.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 heures 03.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE

Monsieur le Maire ouvre la séance, après avoir fait respecter les gestes barrière que sont le port du masque et le nettoyage des mains à l'aide de gel hydro alcoolique, avec ventilation en cours de séance.

1 : Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022 :

Après rajout de Jean-Baptiste MARTINOT dans la liste des membres présents, rectification du score du vote qui devient « 8 voix POUR et 2 voix CONTRE », en fin du paragraphe 10 : « LAVOIR DE CHENAUGE » ;

Après quelques précisions sur le dossier de la Fontaine SEBEE, le procès-verbal de la réunion du Conseil du 12 juillet 2022 est adopté, par 8 voix POUR et 2 voix CONTRE.

2 : RUE DE LA GEOLE-DEPLACEMENT DE LA CITERNE DE GAZ :

(Arrivée de Laurent WOOG)

Suite à la vente de la parcelle où est implantée la citerne de gaz de l'atelier de poterie, une demande a été faite à la Mairie pour déplacer la cuve le long du mur, sur le terrain appartenant à la Commune.

Après vérification, ce terrain est constitutif de la voirie communale, laquelle ne peut être cédée ou morcelée.

Au vu des problèmes de sécurité, et de stationnement éventuel en cas d'incendie des pompiers, le pétitionnaire devra rechercher avec son fournisseur et propriétaire de la citerne de gaz, **un autre emplacement**.

3 : DOSSIER TOILETTES PUBLIQUES :

L'aménagement consiste à conserver les murs extérieurs existants, avec suppression des cloisons, avec une seule porte à gauche. Il comprendra un wc handicapés avec barres d'appui, un urinoir, et un lavabo, avec finition carrelages et peinture sur le haut des murs intérieurs, enduit à la

chaux aérienne des extérieurs. Cet investissement ouvrira droit aux sommes allouées par la Communauté de Communes du Clunisois au titre du PACTE 2022 et 2023 (respectivement 12 011 et 12 693 €).

Après délibération, le Conseil valide à l'unanimité le dossier d'aménagement des Toilettes Publiques actuelles pour un total de 19 900,17 € TTC et accepte les devis présentés par la Commission VOIRIE, savoir :

- Maçonnerie : THIMON Frères
- Menuiserie:MOREAU-JEANDIN
- Electricité : BOULEY
- Plomberie:CLEMENT Didier
- Couverture:NECTOUX Philippe
- Peinture:WOOG Laurent

4 : DOSSIER VOIRIE - CHEMIN VERS LE BOIS :

Aucune proposition ne correspond précisément à tous les éléments du cahier des charges élaboré par la Commission « VOIRIE », y compris celui de l'Entreprise SOUFFLOT, qui présente une proposition reprenant les schémas ancestraux d'écoulement, avec daleau en point bas, alors que le dossier initial préconisait une évacuation inversée en direction du pré inférieur, séparé par un mur de soutènement du chemin.

Après étude des diverses propositions, est mise aux voix la proposition de EUROVIA N° 2 comprenant :

- re-profilage
- empierrement en 0/31,5 sur une épaisseur de 10 cm ,
- reprise de l'accotement avec terre végétale pour épaulement et saignée d'évacuation,
- réalisation d'un bourrelet de 3,50 m de large et 10 cm de haut au-dessus de la grille,
- réalisation d'un bi-couche sur 125 m linéaires et 2,5 m de large.

Le Conseil, après délibération, par 9 voix « POUR » et 2 abstentions adopte la proposition N° 2 de EUROVIA pour un montant de 10 668,55 EUROS HT , soit 12 801,60 EUROS TTC.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures 40.

